

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE
– ETIQUETAGE ET NOTICE COMBINES****Flacon****1. NOM DU MEDICATION VÉTÉRINAIRE**

Panacur Suspension 2,5 %, 25 mg/ml suspension orale pour moutons

2. COMPOSITION

Par ml :

Substance active :
Fenbendazole 25 mg

Excipients :

Composition qualitative en excipients et autres composants	Composition quantitative si cette information est essentielle à une bonne administration du médicament vétérinaire
Alcool benzylique	4,835 mg
Parahydroxybenzoate de méthyle sodique	2,000 mg
Parahydroxybenzoate de propyle sodique	0,216 mg

3. TAILLE DE L'EMBALLAGE

1 L
2,5 L

4. ESPÈCES CIBLES

Espèces cibles

Mouton

5. INDICATIONS D'UTILISATION**Indications d'utilisation**

Pour le traitement des moutons infectés par des stades adultes ou larvaires des nématodes gastro-intestinaux, vers pulmonaires et ténias suivants : *Haemonchus* spp., *Teladorsagia circumcincta*, *Trichostrongylus* spp., *Cooperia* spp. (adulte), *Nematodirus* spp., *Bunostomum* spp. (adulte), *Gaigeria pachyscelis*, *Oesophagostomum* spp., *Chabertia* spp., *Strongyloides* spp., *Dictyocaulus filaria*, *Moniezia* spp. (adulte).

6. CONTRE-INDICATIONS**Contre-indications**

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

7. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES**Mises en garde particulières**

Les situations suivantes doivent être évitées car elles peuvent donner lieu à une résistance accrue résultant en un traitement inefficace :

- l'utilisation fréquente et répétée d'anthelminthiques de la même classe sur une période prolongée ;
- un sous-dosage lié à une sous-estimation du poids corporel, à l'administration incorrecte du médicament vétérinaire ou à l'absence d'un étalonnage adéquat de l'appareil de dosage (si présent).

Des cas cliniques suspects de résistance aux anthelminthiques doivent être davantage étudiés au moyen de tests appropriés (p.ex. Faecal Egg Count Reduction Test). Si ces tests indiquent fortement une résistance à un anthelminthique particulier, un autre anthelminthique appartenant à une autre classe pharmaceutique et possédant un mécanisme d'action différent doit être utilisé.

Comme la résistance aux benzimidazoles chez les nématodes gastro-intestinaux a été décrite chez les moutons, l'utilisation de ce médicament vétérinaire doit être basée sur des données épidémiologiques locales relatives à la sensibilité des nématodes ainsi que sur les recommandations permettant de réduire le développement de la résistance aux anthelminthiques.

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :
Sans objet.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :
Limiter au minimum le contact direct avec la peau.
Se laver les mains après utilisation.

Gestation :
Peut être utilisé au cours de la gestation.

8. EFFETS INDÉSIRABLES**Effets indésirables**

Mouton.
Aucun connu.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : Mail: adversedrugsreactions_vet@fagg-afmps.be.

9. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIES ET MODE D'ADMINISTRATION**Posologie pour chaque espèce cible, voies et mode d'administration**

Voie orale.

5 mg de fenbendazole par kg de poids (1 ml de médicament vétérinaire par 5 kg de poids) chez les moutons.

Un litre suffit pour 200 agneaux de 25 kg ou pour 100 moutons de 50 kg.

En cas d'infection par *Moniezia* spp. : 10 mg de fenbendazole par kg de poids (2 ml de médicament vétérinaire par 5 kg de poids).

10. INDICATIONS NÉCESSAIRES À UNE ADMINISTRATION CORRECTE**Indications nécessaires à une administration correcte**

Le médicament vétérinaire s'utilise avec une seringue ou avec les appareils habituels pour traitement de masse.

Agiter avant l'emploi.

Il n'est pas nécessaire d'imposer un régime avant ou après le traitement.

Afin de garantir une posologie appropriée, le poids corporel/vif doit être déterminé aussi précisément que possible. L'étalonnage de l'appareil de dosage doit être vérifié avant utilisation.

Pour le traitement de masse, les animaux doivent être regroupés en fonction de leur poids corporel et conformément traités, ceci afin d'éviter un sur- ou sous-dosage.

11. TEMPS D'ATTENTE**Temps d'attente**

Viande et abats : 16 jours.

Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**Précautions particulières de conservation**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver à une température ne dépassant pas 25 °C. Ne pas conserver au réfrigérateur ou ne pas congeler. À conserver à l'abri du gel.

À conserver dans l'emballage d'origine.

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente: 3 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire: 6 mois.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la boîte après Exp.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES D'ÉLIMINATION**Précautions particulières d'élimination**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Le médicament vétérinaire ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car le fenbendazole pourrait mettre les poissons et autres organismes aquatiques en danger.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

15. NUMÉRO D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET PRÉSENTATIONS

BE-V097702

Présentations

Flacons de 1 litre et de 2,5 litres.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

16. DATE DU DERNIER ÉTIQUETAGE APPROUVÉ

Date du dernier étiquetage approuvé

Juin 2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

17. COORDONNÉES

Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

Intervet International B.V., Wim de Körverstraat 35, 5831 AN Boxmeer, Pays-Bas

Tél : + 32 (0)2 370 94 01

Fabricant responsable de la libération des lots :

Intervet Productions S.A., Rue de Lyons, 27460 Igoville, France

18. AUTRES INFORMATIONS

19. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT»
--

À usage vétérinaire uniquement.

20. DATE DE PÉREMPTION

Exp. {mm/aaaa}

21. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}